

Livret d'accompagnement de
la troisième série thématique de
L'ÉCOLE CITOYENNE

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)



TRACES
et
JALONS

L'analyse différenciée selon les sexes

CLÉ D'UNE GESTION OPTIMISÉE

Éditorial

SI VOUS CROYEZ que l'ADS est un outil uniquement au service des revendications féministes, détrompez-vous. L'ADS est une clé de gestion qui a fait ses preuves.

Comment pensez-vous que procèdent les fabricants d'automobiles ou de boissons gazeuses lorsqu'ils veulent accroître leur chiffre d'affaires et élaborer de nouveaux produits ? Ils cherchent à savoir quels sont leurs grands segments de clientèle. Automatiquement, la première subdivision qu'ils rencontrent, c'est le genre. Leurs clients sont tous soit des femmes soit des hommes. Rapidement, apparaissent des besoins différents, des goûts différents, des utilisations différentes. Ces spécificités liées au sexe, qui sont les plus généralisables de toutes, dictent les choix de conception des produits.

Bien sûr, l'approche « genre » n'est que la porte d'entrée de la démarche d'optimisation de la gestion, car au-delà

du sexe, il y a les générations, les profils socioéconomiques, l'appartenance culturelle, etc.

Et que recherche-t-on dans les villes et dans les régions sinon une administration clairvoyante et juste qui donne à chacun et chacune sa juste part des services publics ?

Pour y parvenir, que l'on soit éluE ou gestionnaire, un outil simple a déjà fait ses preuves. C'est l'Analyse différenciée selon les sexes.

Bon visionnement, bonne lecture.

Élaine Hémond

Directrice générale
Groupe Femmes, Politique et Démocratie



D'où vient l'ADS? Qu'est-ce que l'ADS?

Le concept de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été développé dans le contexte des activités de coopération internationale, il y a quelques décennies. Les agences des pays donateurs avaient alors réalisé que l'on ne réglerait ni la pauvreté ni la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles si l'on continuait à ignorer les rapports sociaux et économiques inégalitaires entre les femmes et les hommes.

L'ADS allait bientôt devenir un outil de gestion privilégié pour les administrations publiques, notamment celles des villes.

Des engagements de haut niveau

La pertinence de l'ADS pour toutes les sociétés a été reconnue lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en 1995. Les gouvernements du Québec et du Canada se sont engagés, tout comme les États membres de l'ONU, à développer, expérimenter et appliquer progressivement l'ADS dans l'ensemble de leurs politiques gouvernementales.

C'est en 1996 à Istanbul que fut mise en évidence l'utilité de l'ADS dans les milieux municipaux. Dans le cadre du Sommet des villes (Habitat II), organisé également par l'ONU, les 189 pays membres s'engagent à œuvrer à l'intégration de l'égalité entre femmes et hommes à l'échelle des villes et des communautés. À cette occasion, le gouvernement du Québec réitère sa volonté d'intégrer cette approche, en particulier au sein des pouvoirs locaux.

Le Québec concrétise ses engagements

Pour donner suite aux accords de Beijing, le gouvernement du Québec a instauré entre 1997 et 2004 un programme d'action qui a introduit l'ADS dans les pratiques gouvernementales. Onze projets pilotes ont été mis en œuvre dans sept ministères et organismes publics, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Finances.

En 2005, dans son bilan des expériences pilotes, le gouvernement du Québec concluait que l'ADS est une approche de gestion « conforme aux exigences de la Loi sur l'administration publique puisqu'elle vise ultimement la prestation de services mieux adaptés à la population ».

Des secteurs oubliés : les municipalités

En 2005, alors qu'une évaluation positive des projets pilotes portant sur l'ADS est faite par les instances gouvernementales, on constate qu'aucune réalisation n'a porté sur les responsabilités municipales, l'autre volet de l'engagement du Québec. Toutefois, cette approche a été inscrite dans cinq ententes cadres de développement conclues entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement.

« L'ADS est une approche de gestion qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourra avoir son adoption sur les femmes et les hommes compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent... »

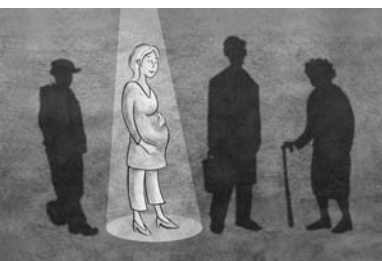
Rapport sur l'expérimentation de l'ADS au gouvernement du Québec, 2005

Pourquoi implanter l'ADS dans les milieux municipaux et régionaux ?

Appliquer l'ADS à l'échelon des municipalités et des régions est une nécessité grandissante dans le contexte actuel de la décentralisation et de la régionalisation des services publics. Ces niveaux de gouvernance, plus près des citoyennes et citoyens, se voient en effet confier un nombre croissant de responsabilités dans les domaines du développement économique, social et culturel. L'intégration de l'ADS s'inscrit dans l'objectif d'optimisation de l'offre de service à la population, grâce à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes de divers groupes d'âges et de diverses conditions.

Comment l'ADS peut-elle accroître l'efficacité de l'administration municipale et régionale ?

Cette approche remet en question les pratiques de gestion traditionnelles basées sur l'analyse de statistiques qui amalgament la réalité des femmes et des hommes. Cet amalgame masque les écarts et les inégalités entre les deux groupes. Si les éluEs et les gestionnaires ne sont pas informés de ces écarts, leurs décisions contribuent à reproduire les iniquités sociales, non pas d'une façon volontaire, mais à cause de la nature même de la discrimination systémique.



Comme elle favorise une répartition des fonds publics misant sur la réduction des inégalités, l'ADS est aussi l'une des clés du développement social des communautés locales. Cette approche est pertinente pour les gestionnaires municipaux et régionaux parce qu'elle s'inscrit parfaitement dans les tendances actuelles de gestion visant une réponse ciblée aux besoins des diverses clientèles. Elle

propose aussi le recours aux indicateurs, tout comme la gestion par résultats.

En connaissant mieux les réalités propres aux divers groupes qui composent la population,

grâce aux indicateurs comme le sexe, l'âge, le statut, le revenu ou l'origine, les gestionnaires municipaux peuvent répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des personnes qui présentent ces caractéristiques. Les fonds publics sont alors mieux répartis, ce qui est le mandat des administrations publiques.

Cette approche s'inscrit de plus dans la logique de la démocratie participative et du partenariat avec la société civile. À cet égard, la consultation des organismes communautaires et la participation des citoyennes et citoyens sont essentielles pour valider les constats et les orientations établies par les instances municipales et régionales. Si la population participe et qu'elle est mieux desservie, elle sera plus satisfaite du travail des gestionnaires et des éluEs.



« Le palier municipal est le palier le plus près des citoyens, c'est donc un niveau de gouvernement stratégique pour assurer une prestation de services de qualité. L'ADS peut certainement contribuer à une meilleure livraison des services publics tant pour les hommes que pour les femmes; il ne faut pas oublier que sa finalité est de maximiser les services rendus à la société, à la communauté. »

Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions

L'ADS n'est-elle utile qu'aux femmes ?

L'ADS n'est pas utile que pour les femmes. Parce qu'elle est fondée sur une démarche comparative, l'ADS peut aussi répondre aux réalités spécifiques de certaines catégories d'hommes qui subissent des discriminations. Par exemple, en analysant des données ventilées sur le chômage, une municipalité peut se rendre compte que les jeunes hommes des communautés noires sont particulièrement touchés. Cette ville peut alors mettre en place des programmes d'embauche ciblant ces derniers. L'ADS propose donc une approche gagnantes-gagnants pour toutes et tous.

L'ADS et les Conférences régionales des élus (CRÉ)

Comment les CRÉ peuvent-elles intégrer l'ADS à leur mission ?

L'ADS est une clé permettant de répondre aux exigences de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Adoptée en 2005, cette loi prescrit en effet aux CRÉ l'obligation d'établir un plan quinquennal de développement en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique, selon les principes de l'égalité et de la parité.

Déjà, au cours des années 90, certaines régions du Québec avaient adopté des politiques d'équité ou d'égalité ou signé des ententes spécifiques sur la condition féminine. Dans tous ces cas, l'ADS reste l'outil privilégié et indispensable à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des ces politiques et orientations régionales.



« La politique d'équité sans l'ADS demeure un beau discours. Par contre, une ADS sans politique d'équité peut n'être qu'un simple outil de gestion qui n'aura jamais de retombées parce qu'il n'y aura pas d'obligations de mettre en place des mesures qui vont suivre l'ADS. »

Francyne Ducharme, Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec

Dans quelles activités les CRÉ peuvent-elles appliquer l'ADS ?

En plus d'utiliser l'ADS pour assurer le suivi de leurs plans quinquennaux, les CRÉ peuvent s'en prévaloir pour plusieurs activités qui leur sont confiées :

- Dans la gestion des Fonds de développement régional

Comme gestionnaires des Fonds de développement régional (FDR), les CRÉ peuvent utiliser l'ADS pour analyser les projets soumis par les organismes du milieu. Elles s'assurent alors que les organismes fournissent des données ventilées selon le sexe et l'âge pour identifier les clientèles visées lors du dépôt du projet. Les CRÉ peuvent aussi exiger, pour les rapports finaux, que des données par sexe rendent compte des clientèles qui ont été effectivement rejointes. Il sera plus facile d'obtenir

ces données si la demande est spécifiée dans les conventions et contrats établis avec les organismes qui bénéficient de ce financement.

Par exemple, un réseau de bibliothèques demande un soutien au FRD pour la réalisation d'un sondage téléphonique. L'objectif est de connaître les perceptions des gens face à l'offre de service des bibliothèques afin de l'adapter aux besoins de la population.



Pour appliquer l'ADS, le comité FDR de la CRÉ devrait s'assurer que les résultats du sondage fourniront les réponses en fonction du sexe et de l'âge des personnes. L'offre de service pourra alors être adaptée en fonction des besoins spécifiques des divers groupes (horaires des écoles, activités pour les mères accompagnées ou non de tout-petits, horaires qui tiennent compte des responsabilités familiales, de personnes âgées qui ne sortent pas le soir et d'ados qui aiment sortir après souper, activités pour les jeunes décrocheurs, etc.). On voit ici une application très concrète de l'ADS pour les questionnaires des CRÉ.

- Dans les contrats avec les fournisseurs de données

Pour mener à bien leur mandat de planification, les CRÉ peuvent commander des recherches, études et sondages. Sachant qu'il est toujours plus coûteux de commander des statistiques et des données une fois les recherches complétées, il est intéressant d'inscrire dans les contrats avec les instituts de recherche, firmes et consultants l'obligation de fournir des données ventilées selon le sexe et l'âge. Une telle demande peut faciliter grandement l'application de l'ADS dans l'analyse des problématiques régionales.



« Notre ministère peut faire la promotion de l'ADS, mais en complicité et en concertation avec les acteurs qui sont impliqués au niveau local et régional. Pour cela, il faut absolument que les gens comprennent que l'approche n'a rien de théorique. »

Nathalie Normandeau

Une méthode intégrée au processus de gestion des pouvoirs publics

Plusieurs méthodes d'application de l'ADS ont été développées. Malgré leurs particularités, elles s'inscrivent toutes à l'intérieur du cycle de gestion des administrations publiques. Les étapes de la méthode présentées ici sont celles développées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elles peuvent s'appliquer à la gestion des municipalités et des Conférences régionales des élus.

Quelles questions se poser ?

En appliquant l'ADS, on se pose quelques questions fondamentales au cours de la démarche. Ces questions portent sur l'impact des rôles sociaux dans la participation civique, l'accès aux ressources et la prise de décision. On peut s'en servir comme liste de vérification dans tout processus de gestion de projet ou de programme.

- **La participation sociale** - Les rôles sociaux traditionnels font-ils en sorte que les femmes et les hommes occupent des positions différentes ? Ces positions différentes influent-elles sur la capacité des unes et des autres à participer à un programme ou à un projet de développement ?

- **L'accès aux ressources et aux bénéficiaires du développement** - Les femmes et les hommes ont-ils le même accès aux ressources et bénéficient-ils également des bienfaits économiques, sociaux et culturels découlant d'un programme ou d'un projet de développement ?
- **La prise de décision, le pouvoir, le contrôle** - Les femmes et les hommes exercent-ils également leur influence sur le développement des politiques, programmes et projets ?

ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION

Phase 1 - Collecte de données

- Obtenir des données quantitatives et qualitatives selon le sexe (F/H).

Phase 2 - Description de la problématique

- Dresser un état de la situation des hommes et des femmes à la lumière des données quantitatives et qualitatives recueillies.

Phase 3 - Analyse

- Analyser les écarts entre F/H et identifier les causes de ces écarts.

Phase 4 - Élaboration des orientations, politiques, services, programmes et mesures

- Déterminer les axes d'intervention, les objectifs, les mesures et autres qui tiennent compte de l'ADS effectuée.

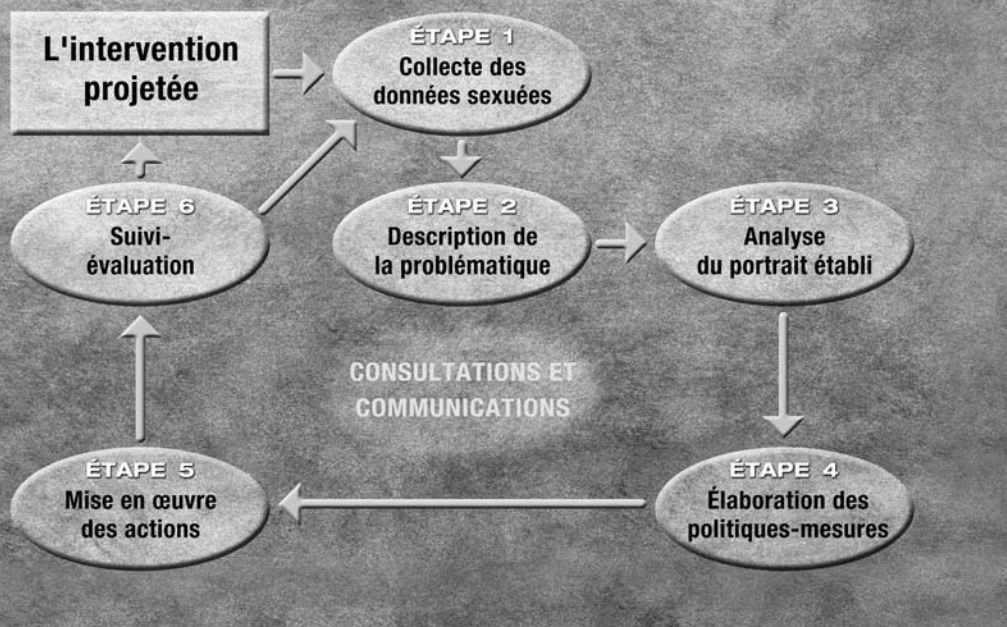
Phase 5 - Mise en œuvre

- Déterminer les stratégies de mise en œuvre et les ressources nécessaires en tenant compte de l'ADS.

Phase 6 - Suivi et évaluation

- Évaluer la situation en ventilant les données selon les sexes.
- Évaluer les modifications survenues en cours de route.
- Maintenir ou revoir les objectifs spécifiques et les actions.

Intégration de l'ADS dans une démarche de gestion



Source : Pour un développement égalitaire sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée selon les sexes, 1999.

Y a-t-il des exemples d'application de l'ADS pour les municipalités ?

Quelques projets ont été réalisés dans les municipalités québécoises. Voici des exemples qui démontrent les avantages d'utiliser l'ADS au niveau local.

• Des loisirs accessibles pour tous les jeunes ?

Les différentes étapes de l'ADS ont été appliquées dans un quartier pour analyser l'offre de loisir faite aux jeunes qu'on n'arrivait pas à rejoindre avec les activités traditionnelles.

Phase 1 - Pour obtenir des données ventilées selon les sexes, on a demandé aux gestionnaires des loisirs et aux maisons de jeunes de compter le nombre de filles et de garçons qui participaient aux activités.



Phase 2 - Cette intervention a permis de voir que sur 200 jeunes ayant participé aux activités au cours d'une année, 15 seulement étaient des filles (93 % de garçons et 7 % de filles).

Phase 3 - La municipalité a cherché à déceler les facteurs qui expliquent ces écarts majeurs de fréquentation. En étudiant la question, elle y a vu les effets du processus mis précédemment en place pour que les jeunes eux-mêmes décident des activités. Or, comme les garçons étaient majoritaires lors de ces consultations, ce sont des activités comme le billard, les jeux vidéo de guerre spatiale et les activités sportives qui ont été retenues. Les dépenses en équipement et l'aménagement des locaux ont donc été faits en fonction de ces activités.

Phase 4 - Par cet exemple, on comprend l'importance d'intégrer une approche permettant de rejoindre les filles, de connaître leurs besoins et d'adapter en conséquence les lieux et les types d'activités. L'ADS assure une offre de service qui soit véritablement accessible à tous les « genres » de jeunes. Elle évite des investissements mal ciblés.

• L'application de l'ADS à la sécurité urbaine

La sécurité urbaine est l'un des enjeux municipaux majeurs. Cette préoccupation a donné lieu à l'application de l'ADS par plusieurs municipalités québécoises depuis les années 90.

Voyons comment l'application de l'ADS se réalise concrètement en matière de sécurité urbaine dans une municipalité type.

Phase 1 - Un sentiment d'insécurité est présent dans la municipalité qui demande des données ventilées aux responsables des sondages. Elle obtient ces données.

Phase 2 - On constate, par exemple, que quatre fois plus de femmes que d'hommes ont peur de sortir seules le soir dans leur quartier (60 % des femmes et 15 % des hommes).

Phase 3 - La municipalité s'associe aux groupes de femmes et aux partenaires du milieu pour analyser les causes de cette peur et envisager des solutions.

Phase 4 - Les partenaires optent prioritairement pour l'adaptation du transport en commun aux besoins des femmes et des filles et pour l'aménagement sécuritaire des lieux publics.



Phase 5 - Après un projet pilote réussi, la société de transport annonce la mise en place permanente du service Entre deux arrêts. Ce service permet aux femmes et aux filles de descendre en soirée à l'endroit de leur choix sur le parcours pour se rapprocher de leur destination. Ce service a déjà été adopté par les sociétés de transport de la Communauté urbaine de Montréal et de plusieurs Villes dont Gatineau, Laval, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, etc.

Le projet d'aménagement sécuritaire des lieux publics, rues, parcs et équipements récréatifs a mis sur la participation des femmes. L'élaboration et l'intégration de critères d'aménagement du point de vue des femmes à des équipements comme les stations de métro ont permis d'augmenter la visibilité, l'éclairage et la signalisation dans ces lieux au bénéfice de l'ensemble de la population. La Ville a ensuite produit un guide d'aménagement sécuritaire pour son personnel et ses partenaires.

Phase 6 - La société de transport évalue le service dans le cadre de ses activités annuelles visant à établir le degré de satisfaction de sa clientèle. Le bilan est très positif, comme dans la plupart des autres villes qui ont implanté le service Entre deux arrêts. Le processus ayant mené à la mise en place du service à Montréal a d'ailleurs été reconnu comme « Meilleure pratique » par les Nations Unies (ONU Habitat) en l'an 2000 (évaluation par un jury international).

Quelles sont les conditions nécessaires à la mise en place de l'ADS ?

Le bilan de l'expérience québécoise dans l'appareil gouvernemental énonce plusieurs conditions nécessaires pour assurer l'implantation de l'ADS à la gestion des services publics. Ces conditions s'appliquent aussi aux municipalités et aux régions :

- L'engagement des autorités politiques, des décideurs et décideuses et des gestionnaires.
- L'adhésion et la compréhension de toutes les personnes formant la voie hiérarchique.
- La signification d'attentes claires des décideurs et décideuses et l'allocation des ressources nécessaires.
- La conception d'outils d'application et l'organisation d'ateliers pratiques adaptés aux divers domaines de l'intervention publique.
- Le développement de réseaux d'échanges.
- La condition essentielle demeure cependant l'accès aux données ventilées selon les sexes qui constituent le matériau de base indispensable de l'ADS.

Que peuvent faire les CRÉ et les municipalités pour appliquer l'ADS ?

Pour soutenir les municipalités et les régions dans leur effort visant à intégrer l'ADS dans leurs pratiques, plusieurs activités peuvent être mises sur pied :

- Des ateliers et sessions de sensibilisation et de formation à l'ADS pour les éluEs, les gestionnaires, les professionnels et les partenaires associés à la planification et à l'offre de services;
- Le développement des partenariats et des activités de consultation avec les groupes de femmes;



L'AUTEURE DU LIVRET

Anne Michaud est experte-conseil sur le sujet « femmes et gouvernance locale ». Elle agit entre

autres à titre de conseillère spéciale pour Femmes et villes international dans le cadre de divers projets. Après avoir témoigné en tant que personne-ressource dans la troisième série vidéo du Groupe Femmes, Politique et Démocratie portant sur l'ADS, elle a rédigé ce livret d'accompagnement sur le même sujet.

- Le réseautage avec d'autres municipalités et régions, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, pour favoriser les échanges d'expertise et de bonnes pratiques.

TROIS NOMS, UN SEUL CONCEPT

L'approche de gestion qui tient compte des écarts selon le sexe révélés par les données quantitatives peut être désignée de plusieurs façons. À Ottawa, on parle d'Analyse comparative entre les sexes, en France on la nomme Approche intégrée de l'égalité et ici certains la présentent tout simplement comme l'Analyse différenciée. ACS, AIE ou ADS, plusieurs noms, un même concept !

Quels documents consulter pour en savoir plus ?

Les publications suivantes ont servi de sources et de références pour la rédaction du présent document :

- *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales - Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives - Document ressource*, Fédération canadienne des municipalités, 2004. www.icmd-cidm.ca
- *Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, 1998 www.cities-localgovernments.org
- *Guide mémoire de l'analyse différenciée selon les sexes dans le secteur de la santé et des services sociaux*, Gouvernement du Québec, 2004. www.msss.gouv.qc.ca
- *L'Habitat au Québec 1996-2001* présenté à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'habitat (Istanbul+5).
- *Initiatives municipales prenant en considération les intérêts particuliers des femmes*, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2005. www.mamr.gouv.qc.ca
- Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, article 99, Gouvernement du Québec, 2005.
- *Pour un développement égalitaire sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée selon les sexes*, Comité Femmes et développement régional, CRDÎM, 1999. www.femmesdemontreal.org
- *Les Prix sécurité des femmes 2004*, Femmes et villes international. www.femmesetvilles.org
- *Le Programme pour l'habitat*, Nations Unies, 1996. www.unchs.org/unchs/french/hagendaf/
- *Rapport sur l'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec - ses enseignements, ses retombées 1997-2004*, Gouvernement du Québec, 2005.
- *La Ville pour l'égalité*, Conseil des communes et des régions d'Europe. 2005. www.ccre.org
- *Une ville à la mesure des femmes - Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*, Fédération canadienne des municipalités et Ville de Montréal (Femmes et ville), 2004. www.icmd-cidm.ca

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

CE LIVRET est un document d'accompagnement pour la troisième série vidéo de l'*École citoyenne* sur Internet. Il complète l'information contenue dans les cinq clips de cette série qui porte sur l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche de la gestion publique, reconnue par les gouvernements du Canada et du Québec, favorise une réponse mieux adaptée aux besoins des citoyens et citoyennes.

Dans son document vidéo, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie donne la parole à des personnes, élues, gestionnaires et intervenantes, issues de divers horizons. Il couvre cinq différents volets de la question :

- 1) L'ADS, qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?
- 2) L'ADS et la volonté gouvernementale du Québec.
- 3) L'ADS, reconnue par le ministère du Conseil exécutif.
- 4) L'ADS, adoptée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 5) Une région avant-gardiste, le Centre-du-Québec.

Visionnez la série vidéo sur l'ADS dans la section *École citoyenne* du site Web du Groupe ou commandez-la en support VHS ou DVD chez Vidéo Femmes.

L'*École citoyenne* est un outil inédit d'information et de formation sur des questions d'actualité liées à l'exercice démocratique. Principalement destinée à soutenir l'engagement des femmes dans les débats et dans l'action politique, l'*École citoyenne* vulgarise certains concepts et tente de répondre à plusieurs interrogations de l'heure. Parallèlement, l'*École citoyenne* s'est aussi donné le mandat de familiariser les instances décisionnelles avec des outils susceptibles de soutenir un meilleur partage du pouvoir politique entre les femmes et les hommes.

Prenez le chemin de L'ÉCOLE CITOYENNE sur Internet
www.femmes-politique-et-democratie.com/ecole.php



Groupe Femmes, Politique et Démocratie
2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209
Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6
Téléphone : (418) 658-8810
Courriel : info@gfpd.ca
www.femmes-politique-et-democratie.com

La vidéo

Document de formation citoyenne / 25 : 40 / 2005 / couleur

Réalisation Éline Hémond et Rozenn Potin

Assistante Geneviève Allard

Direction photo Patrick Dô

Prise de son Patrice Plante

Musique originale Jean-Michel Borgeat

Montage Rozenn Potin

Illustration Claire Gagnon

Maquilleuse Brigitte Bilodeau

Productrice Pauline Voisard

Les personnes qui interviennent dans cette vidéo sont :

Éline Hémond

Directrice générale
Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Anne Michaud

Femmes et Ville International

Carole Théberge

Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Nathalie Normandeau

Ministre des Affaires municipales et des Régions

Michel Hamelin

Ministère du Conseil exécutif

Nicole Gravel

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Francyne Ducharme

Table de concertation du Mouvement des femmes
du Centre-du-Québec

Le livret

Coordination Éline Hémond

Recherche et rédaction Anne Michaud

Révision Mireille Pelchat

Illustration et graphisme Claire Gagnon

Impression et mise en page Conception Graphique BCGD

Distribution Vidéo Femmes

291, rue Saint-Vallier Est, bureau 104, Québec (Québec) G1K 3P5

Téléphone : (418) 529-9188

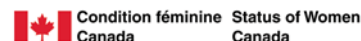
Télécopie : (418) 529-4891

Info@videofemmes.org

www.videofemmes.org



Produit grâce à la participation financière de



Secrétariat
à la condition
féminine

Québec

